



Editorial

Semences paysannes - droits et pouvoir

Le processus séculaire qui a créé et développé la diversité dans les champs a conduit à la mise en place d'une série des bases juridiques visant à garantir l'**exercice des droits collectifs**, permettant ainsi une coévolution continue. Il est de la responsabilité des États-nations de déterminer comment les ressources naturelles doivent être utilisées et réparties. Il leur incombe de décider quels droits doivent être accordés pour l'utilisation, l'accès et le contrôle de ces ressources et quels sont les titulaires de ces droits. Aujourd'hui, l'équilibre des pouvoirs au sein des États-nations et entre les différents États a modifié la nature de ces droits, en imposant, par exemple, des *Droits de propriété intellectuelle* sur les semences et en tentant de **réduire à néant les droits collectifs détenus et codifiés au fil du temps par les collectivités ou les paysans et paysannes**. Il est légitime de lutter et de mener des **actions d'auto-défense** contre la violation de ces droits collectifs, comme par exemple ceux qui garantissaient - ou continuent de garantir - l'accès, l'utilisation et le contrôle de la terre, de l'eau et de la biodiversité. Cette légitimité prime sur les réglementations et législations éventuellement en place, lorsque celles-ci vont à l'encontre de ces droits. La nécessité, pour les petits producteurs d'aliments, de regagner leur autonomie et de recouvrer la souveraineté dans la gestion des ressources génétiques est un outil fondamental en vue d'adapter la production d'aliments aux besoins de la population mondiale ainsi qu'aux changements incessants des écosystèmes. Ceci doit être clairement expliqué dans le cadre du TIRPAA.

Antonio Onorati

Président de Crocevia et point focal international du CIP pour la souveraineté alimentaire



Illustrations réalisées par Anna Loveday-Brown

Sous les feux de la rampe

page 2



Semences en danger !

Sur la planète, chaque semence est le fruit d'une longue **sélection réalisée par les paysans** au fil des siècles, en vue d'obtenir des fruits plus gros ou des quantités de céréales plus grandes, tout en les adaptant aux différents types de sols, climats et habitudes de consommation. Il y a encore un siècle, des milliers de variétés de semences de maïs, riz, courges, etc. prospéraient dans les diverses communautés agricoles. Aujourd'hui, la privatisation des semences a changé la donne. Pendant cette courte période, cette diversité semencière **s'est réduite drastiquement**, de l'ordre de 80 % à 90 % pour la plupart des cultures. Les caractéristiques des semences sont elles-mêmes très différentes aujourd'hui: produites au travers de complexes processus de recherche, elles ont été « améliorées », afin d'obtenir de meilleurs rendements, d'uniformiser les formes et les goûts, d'en faciliter le transport, etc., tout en les rendant demandeuses de quantités toujours plus grandes d'engrais et d'eau, ce qui a fortement contribué à appauvrir les sols, à contaminer les eaux et à libérer de grandes quantités de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Les paysans ont été pillés de leur richesse et ont été contraints de produire de manière industrielle de la nourriture malsaine et nuisible à l'environnement. Il est évident que la lutte pour la souveraineté alimentaire est **aussi une lutte pour regagner la souveraineté des semences**.

Signez l'appel de Dakar contre les accaparements de terres !

<http://www.petitiononline.com/accapar/petition.html>

Qui sommes-nous ?

Au cours des dernières années, des centaines d'organisations et de mouvements se sont engagés dans des luttes et différents types d'initiatives pour défendre et promouvoir le droit des peuples à la Souveraineté Alimentaire dans le monde. Beaucoup de ces organisations étaient présentes au Forum Nyéléni 2007, au Mali, et se sentent membres d'un mouvement pour la Souveraineté Alimentaire plus large, qui considère la déclaration Nyéléni 2007 comme leur plateforme politique. **Le Bulletin Nyéléni se veut la voix de ce mouvement international.**

Organisations impliquées: Development Funds, ETC, FIAN, Focus on the Global South, Food First, Les Amis de la Terre international, Grain, Grassroots International, IPC pour la souveraineté alimentaire, La Via Campesina, La Marche mondiale des femmes, Oxfam Solidarité, Radio Mundo Real, le Forum mondial des travailleurs de la pêche, Vétérinaires sans frontières.

Il est temps d'agir pour la Souveraineté Alimentaire!

8 mars

Journée internationale de la femme

14 - 18 mars

4^e Session de l'Organe Directeur du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture - Bali, Indonésie

6 - 8 avril

Conférence internationale sur l'accaparement des terres au niveau mondial - Londres, Royaume-Uni

17 avril

Journée internationale des luttes paysannes

23 - 24 mai

Réunion du G20 sur l'agriculture - Paris, France

Abonnez-vous
en ligne sur

www.nyeleni.org





Glossaire

Le partage des avantages est un mécanisme du Traité sur les Semences de l'ONU qui reconnaît les «avantages» que les entreprises retirent de la vente des semences, des plantes ou de leurs produits. En contrepartie de l'usage de ces semences, les «bénéfices» doivent être «partagés» avec les communautés paysannes et autochtones. Mais les semences sont des ressources communautaires, qui n'ont ni propriétaire ni valeur monétaire! C'est la raison pour laquelle de nombreuses communautés paysannes refusent l'accès et le partage des avantages.

Les **biotechnologies** sont des techniques à travers lesquelles les organismes vivants produisent de nouvelles substances. Les anciennes biotechnologies comprennent la fermentation de la bière ou du fromage. Aujourd'hui, un grand nombre de nouvelles biotechnologies sont développées : elles appartiennent aux entreprises et présentent de nombreux risques, étant donné qu'elles combinent des substances qui n'existaient pas auparavant dans la nature.

Le **génie génétique** est un type de biotechnologie qui consiste à prélever des gènes (une partie des cellules vivantes) d'un organisme et à les placer dans un autre organisme. Par exemple, les gènes d'une bactérie sont intégrés dans un plant de maïs, afin de produire un insecticide. Le génie génétique soulève de nombreuses questions sur la santé et l'environnement. En cas de croisement avec d'autres plantes par pollinisation, il existe un risque de «contamination», mettant en danger des variétés paysannes qui sont la source de la diversité. Le **marquage génétique** est une technique consistant à placer dans une cellule végétale une marque invisible ne pouvant être détectée qu'en laboratoire, afin que les entreprises puissent identifier une semence comme leur appartenant.

Les **brevets** et la **protection des obtentions végétales** sont deux types de lois qui protègent les inventeurs de nouvelles technologies. Ils constituent un type de *Droits de propriété intellectuelle*. Chacun d'entre eux donne aux entreprises ou aux obtenteurs le titre de propriétaire exclusif d'une plante ou d'une technique de sélection pour une période de temps donnée. Les agriculteurs qui utilisent une semence «protégée» doivent payer des droits. *Ces deux lois permettent aux entreprises de disposer de monopoles sur les plantes et d'en tirer profit.*

Il existe à travers le monde environ 1300 **banques de semences**, dont certaines sont publiques et d'autres privées. Les milliers de variétés de cultures développées au fil des millénaires par les paysans ont été préservées au sein des communautés. Ce type de conservation est dit «*in-situ*», sur place ou à la ferme. Les banques «*ex-situ*» ou hors-site sont apparues au 20^e siècle. Bien qu'elles soient considérées comme une excellente solution pour la conservation des semences, la diversité végétale détenue par ces banques est «figée dans le temps». Les banques de semences sont souvent assorties de procédures bureaucratiques qui les rendent plus accessibles aux entreprises semencières et aux chercheurs qu'aux paysans. Les banques de semences communautaires sont une autre façon de conserver les semences locales disponibles pour les paysans.

La **révolution verte** est le nom du programme de modernisation agricole - lancé par les institutions des pays du Nord - qui s'est propagé dans le Sud, dans les années 1960/1970. La méthode? Offrir des subventions et des crédits aux agriculteurs. Les conditions comprennent notamment le remplacement des semences paysannes par des hybrides et des OGM, l'utilisation obligatoire d'engrais et des pesticides, la mécanisation de la production et la consolidation de la propriété foncière. Une fois que les agriculteurs sont tombés dans le piège de ce système, les subventions sont retirées et les agriculteurs s'endettent. D'autres résultats négatifs sont la dégradation des sols, l'épuisement des réserves d'eau et la perte de biodiversité (source : GRAIN).

L'industrie des semences : histoire d'un pillage

Alors que l'industrie semencière privée représente aujourd'hui un marché de 32 milliards de dollars par an, il est important de rappeler que, pendant très longtemps, il était impossible de faire un commerce des semences puisqu'aucun paysan n'achetait ses graines à l'industrie. Afin de pouvoir créer une industrie, il a fallu auparavant déposséder **les paysans et paysannes de leurs semences**.

Une première dépossession s'est faite à travers les **nouvelles technologies de sélection**. L'une des plus populaires a été la création de **semences hybrides**, apparues dès les années 1930. Les hybrides sont le résultat de croisements complexes de différents plants de la même famille, permettant d'obtenir des cultures à plus fort rendement, pour une seule génération cependant, raison pour laquelle il ne s'avère pas pratique pour les paysans de les conserver d'une saison à l'autre. Les paysans et paysannes ont ainsi été amenés à se procurer des semences hybrides industrielles. Les technologies industrielles ont adapté les semences paysannes afin de supporter d'importantes quantités d'engrais ; elles ont accéléré la vitesse de croissance des plants, permis d'accroître la taille des fruits, et uniformisé la taille des plants afin de pouvoir faciliter la récolte à l'aide de machines. L'utilisation de ces variétés « améliorées » a induit une baisse des qualités nutritives des productions, une pollution environnementale, ainsi que le remplacement de l'agriculture paysanne par une agriculture intensive en capital. Les plus récentes de ces technologies facilitent la restriction de l'utilisation de certaines semences par l'utilisation de *marqueurs génétiques ou moléculaires* permettant de distinguer les semences industrielles en laboratoire. Il est ainsi impossible aux agriculteurs d'utiliser ces graines légalement sans avoir auparavant payé des droits. Ces nouvelles technologies incluent les *cultures transgéniques* ainsi que de nombreuses autres *biotechnologies*. Ces nouvelles technologies sont souvent subventionnées par des programmes gouvernementaux sur de courtes périodes. Une fois que les paysans ont perdu leurs semences autochtones et sont devenus dépendants de ces technologies, les entreprises privées prennent le relais.

Une autre méthode employée afin de marginaliser les semences paysannes et ainsi fortifier le bastion des technologies commerciales a été de créer des lois affirmant que les variétés paysannes interdisant la commercialisation des variétés de semences paysannes en raison de leur qualité insuffisante. De nombreuses raisons ont été avancées en ce sens : les semences paysannes, en raison de leur diversité, ne sont soi-disant pas à même de produire des variétés ayant des propriétés identiques en matière de goût et de forme susceptibles d'intéresser les grands distributeurs ; les semences paysannes ont supposément des rendements inférieurs et sont plus facilement exposées aux parasites et aux maladies ; elles ne peuvent supporter les taux élevés d'engrais et de pesticides normalement utilisés dans les monocultures industrielles, etc. Afin de revendiquer la propriété privée sur les semences, *des brevets* ont été créés pour les variétés industrielles (plus particulièrement aux États-Unis), tandis que l'Europe a développé un *système de protection des obtentions végétales*. La *révolution verte*, qui s'est révélée être essentiellement un processus imposant les semences de l'industrie dans les pays du Sud, a ensuite poussé en faveur à la reconnaissance des « droits » de propriété privée des obtenteurs et de l'industrie à travers le monde. La Convention de l'Union Internationale pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV) a été signée en 1961. Aujourd'hui, cette convention va jusqu'à interdire aux paysans et paysannes de ressemer leurs semences sans avoir payé les droits afin de reconnaître « l'intérêt légitime de l'obteneur ». La propriété privée sur les semences est également soutenue par l'accord sur les ADPIC de l'Organisation Mondiale du Commerce, qui oblige les pays membres à adopter des lois « efficaces » permettant de protéger leur industrie semencière. Dans le cadre des accords commerciaux, la mise en œuvre des droits de propriété sur les semences est devenue une condition imposée aux pays du Sud où ces lois n'existent pas encore.

Le Traité de l'ONU sur les Semences

Le **pillage des semences** ne s'est pas fait sans être accompagné d'une dose de mécontentement. En plus de la résistance paysanne (voir ci-dessous), de nombreux pays du Sud, plus particulièrement les pays disposant sur leur territoire d'une grande diversité de semences, ont commencé à protester. Ils ne l'ont pas fait seulement pour protéger leurs paysans, mais aussi pour protéger leur économie nationale, puisque qu'ils se sont aperçus que quelques pays du Nord pouvaient accéder librement à leurs semences, lesquelles servaient de base au développement de l'ensemble des semences industrielles. Ceci a conduit à une série de « guerres des semences » au sein des Nations Unies, pendant lesquelles étaient débattues les questions de la rapide extinction des semences paysannes ainsi que l'accès à ces semences par les entreprises privées. Vingt-cinq ans après, le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPGAA), aussi appelé Traité sur les semences de l'ONU, a été signé. L'Organe directeur du Traité sur les semences, composé de 127 parties contractantes (pays), se réunira pour sa quatrième édition en mars 2011 à Bali, en Indonésie.

Le Traité sur les semences est un accord portant sur la manière dont les pays peuvent permettre un accès réciproque à collections de semences publiques de nombreuses (mais pas sur l'ensemble des) cultures importantes. Cet accord ne s'applique pas aux vastes collections de semences aux mains des entreprises privées, mais permet paradoxalement à ces dernières d'avoir accès à d'autres semences. L'idée consiste à protéger la diversité des cultures en créant un fonds alimenté par les profits découlant des ventes de produits issus des semences auxquelles l'accès leur a été permis. Il s'agit d'un système très sournois, comportant de nombreuses exceptions et lacunes, qui peut être perçu comme « un rêve devenu réalité pour l'industrie semencière. »

Le Traité reconnaît en même temps le Droit des agriculteurs à « conserver, utiliser, échanger et vendre » leurs semences. Cependant, même si les pays étaient disposés à le faire, le Traité ne leur donne pas les moyens de faire respecter ces droits dans la mesure où ces derniers restent toujours



subordonnés aux législations nationales. Derrière l'élégance des formules rhétoriques telles que « reconnaître l'énorme contribution », « promouvoir [...] la participation des agriculteurs » et la notion de conservation in-situ (à la ferme), il n'existe aucun mécanisme garantissant que l'un de ces droits soit mis en œuvre de manière compatible avec les moyens légaux existants. En vertu du système de partage des bénéfices, les paysans pourraient se voir offrir, dans l'avenir, quelques centimes en échange de la privatisation de leur patrimoine et de leurs ressources. De plus, la majeure partie des faibles fonds prévus par le Traité est destinée non pas aux paysans mais aux instituts de recherche. Au lieu de s'assurer que les semences reviennent aux paysans, la tendance est plutôt à les consigner dans des banques de semences bureaucratiques, auxquelles la plupart des paysans sont privés d'accès.

Luttes paysannes pour la souveraineté semencière

Malgré la multiplicité des technologies et des lois, il est important de rappeler que ce n'est pas dans ces seuls domaines que s'inscrit la lutte pour le droit aux semences. Le Traité sur les semences de l'ONU peut effectivement permettre de petites modifications mais avec une marge de manœuvre très limitée et ne peut donc changer totalement le système. Pour les paysans, et plus particulièrement pour les paysannes, qui sont les gardiennes traditionnelles des semences, la lutte pour la souveraineté en matière de semences prend une toute autre ampleur : il s'agit d'une lutte pour la subsistance, pour un mode de vie et pour une culture. Pour tout un chacun, c'est une lutte pour la diversité comme fondement de la vie. Les manifestations, les actions, la reproduction de semences sont toutes des formes de résistance contre le contrôle exercé par les sociétés privées. Nous n'avons pas besoin d'être des experts en lois et technologies pour nous opposer aux lois facilitant le pillage des communautés paysannes et de leur environnement ! Et nous avons le devoir de parler des semences : aux citoyens et aux non-agriculteurs, lesquels ne réalisent pas immédiatement l'enjeu, essentiel, de politiser les questions liées aux semences. Nous ne devons pas seulement être en position défensive, mais aussi offensive : en conservant et en échangeant au plus possible nos semences, en luttant contre l'industrie semencière et en recréant des systèmes de semences paysannes. **Lutter pour cette souveraineté, c'est défendre, produire et récupérer ces mêmes semences !**

Qui détient la nature ?

Entreprise –Ventes de semences 2007 (en millions d'US\$) – % marché propriétaire des semences commerciales

1. Monsanto (États-Unis)	4 964 M de \$ – 23%	6. KWS AG (Allemagne)	702 M de \$ – 3%
2. DuPont (États-Unis)	3 300 M de \$ – 15%	7. Bayer Crop Science (Allem)	524 M de \$ – 2%
3. Syngenta (Suisse)	2 018 M de \$ – 9%	8. Sakata (Japon)	396 M de \$ – <2%
4. Groupe Limagrain (France)	1 226 M de \$ – 6%	9. DLF-Trifolium (Danemark)	391 M de \$ – <2%
5. Land O' Lakes (États-Unis)	917 M de \$ – 4%	10. Takii (Japon)	347 M de \$ – <2%

Les 10 entreprises réalisent 14 785 M de \$ soit 67 % exclusif des semences - Source: ETC

L'effrayant chemin vers la bio-uniformité

Seulement **12 espèces végétales** (maïs, riz, blé, soja, pommes de terre, patates douces, bananes et plantains, sorgho, manioc, millet, tournesol et colza) forment l'ensemble de la production mondiale.

Si les petits paysans ont développé **5 000 variétés domestiquées seulement 150 espèces végétales** sont utilisées par la chaîne alimentaire industrielle pour fournir le consommateur.

Chaque année, **2 % de la diversité génétique** des principales cultures disparaissent et les **3/4** des réserves de bio-diversité correspondant à ces cultures **ont déjà disparu**.

La biodiversité mondiale a connu un déclin de 30% au cours des 35 dernières années*. **Dans l'agriculture, au cours du siècle dernier, 75% de la diversité des cultures a disparu****, un processus s'est développé en parallèle au développement de l'agro-industrie et de la diminution du nombre de paysans et paysannes. Alors que la liste des objectifs internationaux non tenus (le 7^e Objectif de Développement du Millénaire et les objectifs 2010 de la CDB, etc.) s'allonge, la communauté internationale n'a pas encore pris conscience des solutions à apporter. Les petits paysans et les communautés qui pratiquent l'agroforesterie, la pêche traditionnelle et le pastoralisme demeurent les principaux gardiens de la biodiversité naturelle vivante et doivent être soutenus par tous les moyens possibles.

* *Who will feed us?*, ETC Group, 2009

** *The Living Planet Report*, WWF, 2010

*** *L'état des ressources phytogénétiques dans le monde, pour l'alimentation et l'agriculture*, FAO, 2010

L'écho des campagnes

Les droits des agriculteurs

Guy Kastler, Paysannes Réseau Semences, France

L'industrie semencière française n'a jamais accepté la concurrence des semences paysannes et manœuvre inlassablement pour les faire interdire. Elle s'est d'abord attaquée à la reproduction et à la sélection des semences de ferme. Mais face à la mobilisation des paysans, elle a dû reculer. En 1997, elle obtient du gouvernement l'ouverture en annexe au catalogue d'un registre de variétés anciennes pour jardiniers amateurs, puis porte plainte contre l'association Kokopelli qui commercialise des semences de nombreuses variétés anciennes non inscrites. En 2006, Kokopelli est condamnée à 3 426 amendes de 5 €. S'appuyant sur ce jugement, l'industrie envoie ses contrôleurs chez les agriculteurs qui échangent leurs semences ou commercialisent des légumes de variétés non inscrites : de nombreux agriculteurs ont alors abandonné leurs semences pour revenir aux variétés de l'industrie. La *Confédération Paysanne* et le *Réseau Semences Paysannes* ont vérifié la légalité de ces intimidations et découvert qu'il ne s'agit que de **supercherries**. Les directives européennes et la loi française sur le catalogue ne concernent que la commercialisation « en vue de leur exploitation commerciale » des semences et non leur utilisation. Cela veut dire :

*qu'il n'est pas obligatoire d'inscrire une variété au catalogue pour en vendre les semences en vue de l'agriculture vivrière ou du jardinage amateur

*que les paysans ont le droit de cultiver les variétés de leurs choix, inscrites ou non au catalogue, et d'en vendre la récolte (à l'exception des OGM !)

*que les paysans ont les mêmes droits que l'industrie d'échanger leurs semences à des fins de recherche, de sélection ou de conservation de la biodiversité.

Depuis, les contrôleurs de l'industrie quittent les fermes sans dresser d'amende contre les paysans qui conservent, ressemblent et échangent leurs propres semences. Les droits des paysans ne s'usent que lorsqu'on ne s'en sert pas et lorsqu'on accepte la propagande qui nous fait croire qu'ils sont déjà perdus. **Les appliquer tous les jours** est le meilleur moyen de les garder pour les faire inscrire positivement dans la loi.

Histoires courtes de résistance et d'alternatives en provenance d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe : la lutte internationale contre la privatisation du vivant.

L'agrobiodiversité et la participation, moteurs de l'innovation à Cuba

Humberto Ríos Labrada, Institut National pour les Sciences Agricoles
À Cuba, les chercheurs ont commencé à travailler avec les paysans et paysannes en 2002, en recueillant et évaluant des semences de maïs et de haricot de plusieurs variétés. Ils ont été impressionnés par l'enthousiasme des ces communautés. Les paysans ont rapidement pris l'initiative d'organiser des tests d'évaluation, en **impliquant d'autres cultures et d'autres régions**, comme annoncé dans les *Foires de la Diversité*. Les chercheurs ont alors pris conscience que leur rôle le plus important consistait à permettre et encourager la diversité et à relier entre elles les différentes régions du pays afin de diffuser les idées des paysans. Quant aux paysans, ils se sont rendus compte de leur grande capacité à générer des connaissances grâce à des expériences ; les chercheurs se sont rendus compte de l'importance de partager ces expériences **avec les paysans sur le terrain**, afin de comprendre les problèmes et les éventuelles solutions spécifiques aux conditions locales. Cette manière d'utiliser, de partager et de générer des connaissances par le biais d'activités collectives augmente le pouvoir des paysans et des chercheurs. Il est difficile d'ignorer l'augmentation de la productivité et des revenus des ménages qui en a découlé. Actuellement, le réseau comporte environ 50 000 paysans et 250 chercheurs et techniciens. Certains universitaires œuvrent pour intégrer les premiers enseignements tirés aux programmes de cours. Les responsables politiques font preuve d'intérêt pour cette initiative et souhaitent voir comment son impact pourrait être étendu à des zones du pays dans lesquelles le réseau n'est pas encore établi. Pour en savoir plus : <http://www.goldmanprize.org/2010/islands>

Sélection évolutive : des banques de gènes dynamiques en milieu agricole

Maryam Rahmanian, CENESTA, Iran

Les paysans qui sélectionnent leurs propres semences croient fermement en la nécessité de rétablir la biodiversité dans leurs champs. Beaucoup sont convaincus de l'efficacité de planter des mélanges

de variétés afin de rendre leurs cultures plus résistantes. Cependant, face à la pression grandissante du changement climatique, ainsi qu'aux contraintes économiques telles que la suppression des subventions énergétiques en Iran, la question est de savoir comment introduire la biodiversité le plus efficacement possible et de façon à promouvoir l'autonomie des paysans. De vastes mélanges de populations en ségrégation ont pris le nom de « banques de gènes évoluant dans les champs des paysans ». Avec l'aide du *Programme de sélection participative* de l'ICARDA, des paysans d'Iran, d'Algérie, de Jordanie, d'Érythrée et du Maroc plantent depuis trois ans une « population évolutive » de 1600 F2 (la deuxième génération après un nouveau croisement) d'orge. L'objectif est que ces populations s'adaptent progressivement aux différentes conditions dans lesquelles elles sont ressemées chaque année. Par exemple, les paysans qui recherchent des variétés tolérant la sécheresse peuvent planter la population dans des conditions de sécheresse, ou dans des sols salés s'ils recherchent la tolérance au sel, etc. En plus de laisser ces semences évoluer dans leurs champs, les paysans peuvent sélectionner les meilleurs épis afin de réaliser de nouveaux mélanges ou de comparer les épis sélectionnés afin de choisir les meilleurs, à travers un Programme de sélection participative. En Iran, des paysans plantent également depuis deux ans une population évolutive de blé provenant du *Dryland Agricultural Research Institute*, et ont l'intention de produire de nouvelles populations évolutives composées de races primitives. Photos <http://behnejadgar.blogfa.com/>

Système de banques de semences communautaires

Regassa Feyissa, directeur d'*Ethio-Organic Seed Action*, Ethiopie
Les communautés agricoles ont toujours conservé une diversité de se-

mences dans leurs jardins, leurs champs, et dans leurs installations de stockage traditionnelles (pots d'argile, gourdes, fosses, etc.). Il s'agit là d'un **système de conservation plus dynamique** car lors de leur usage dans les champs, les semences doivent constamment s'adapter aux changements environnementaux et aux pressions exercées par une utilisation active. Malheureusement, les organismes de recherche peinent à comprendre comment le système de conservation des paysans pourrait être incorporé aux systèmes plus formels. Le déclin de la productivité des variétés à la base génétique étroite, ainsi que le chaos climatique, démontrent la nécessité de diversifier le plus possible les semences, afin de développer des variétés et des types de cultures adaptables à l'échelle des communautés agricoles. Cependant, les banques de gènes institutionnelles possèdent des échantillons en très petite quantité, qui n'ont souvent pas été testés dans des conditions environnementales actuelles, les semences ayant été recueillies plusieurs années auparavant. Il faudra donc des années pour développer des variétés adaptables à partir de ces échantillons et pour multiplier les semences afin de les distribuer aux paysans. Cela montre la nécessité de relier le système institutionnel de banque de gènes aux réseaux de gestion des semences communautaires. L'expérience de l'Éthiopie, après la terrible sécheresse de 1984, a mené **au développement d'un système de banques de semences communautaires**, une approche collective destinée à conserver la diversité génétique des espèces de culture et à assurer l'autosuffisance locale en cas de perte de récolte. À ce jour, cette approche a permis à plus de 15 000 foyers des sites gérés par le programme EOSA de ne jamais manquer de semences. Elle a aussi permis la restauration de la diversité et renforcé les pratiques de conservation ainsi que les savoirs locaux des paysans et paysannes.

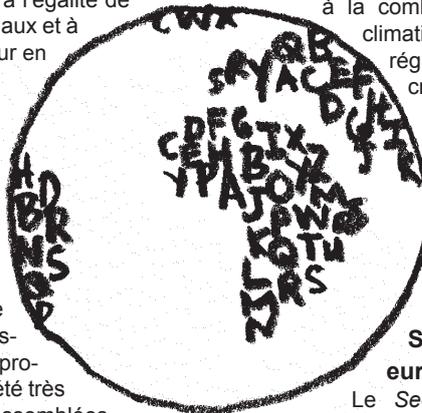
LE MONDE EN PAROLES

Nous sommes tous des migrants!

Durant l'*Assemblée Mondiale des Migrants*, s'est tenue les 3 et 4 février sur l'île de Gorée, près de Dakar, des personnes en provenance du monde entier se sont réunies pour finaliser la **rédaction collective** de la *Charte Mondiale des Migrants*. L'assemblée en a principalement appelé à la liberté de circulation, au droit au logement et au travail, à l'égalité de droits civiques, politiques, économiques, culturels et sociaux et à la reconnaissance de toutes les identités et cultures. Pour en savoir plus, veuillez consulter le lien <http://www.cmmigrants.org/goree/spip.php?article5>

Tunisie et Égypte, un goût de révolution au Forum Social Mondial

Avec plus de 75 000 participants en provenance de 130 pays différents, le 11ème *Forum Social Mondial* a eu lieu à Dakar du 6 au 11 février. Aux côtés de deux d'autres continents, presque tous les pays africains étaient présents à cette rencontre internationale leur rôle a été fondamental pendant ce moment historique de résistance et d'appel au changement. Malgré les quelques problèmes logistiques et organisationnels, le programme a été très riche : ateliers, séminaires, manifestations culturelles, assemblées thématiques de paysans et de femmes, rencontres de mouvements locaux et internationaux, et une retentissante *Assemblée de Mouvements Sociaux* avec 3 000 participants. La déclaration finale de l'Assemblée a délivré un puissant appel à l'action et dénoncé les politiques des institutions internationales et des sociétés transnationales, la guerre et toute forme de violence contre les femmes, les crises climatiques et alimentaires actuelles, l'impérialisme et la dette externe comme outil d'oppression utilisée par ce dernier. Elle a exprimé sa solidarité envers la Tunisie et l'Égypte parce que « ces luttes ouvrent la voie vers un monde meilleur, libre d'oppression et d'exploitation ». Deux autres journées de résistance ont été instituées durant le Forum : le **20 mars**, comme *journée internationale de solidarité avec les soulèvements des peuples arabes et africains*, et le **12 octobre**,



comme *journée internationale d'action contre le capitalisme*. La déclaration complète, <http://www.cadtm.org/Declaration-of-the-Social,6448>

Les spéculateurs mettent en péril des millions de vies humaines pour maximiser leurs profits

Ni les sécheresses ni les inondations n'ont été la cause l'augmentation actuelle des prix des aliments de base, qui ont battu un record, en dépassant les niveaux de 2008. Selon les Nations Unies, l'hyperinflation est due à la combinaison de facteurs naturels tels le changement climatique et des causes humaines, comme l'adoption d'un régime alimentaire plus riche en viande par un nombre croissant de personnes. Cependant, plusieurs économistes opinent que les mêmes banques qui avaient engendré la crise financière sont à l'origine de l'augmentation des prix alimentaires, par la spéculation qu'elles mènent sur les marchés de ces produits. Une réalité que plusieurs mouvements sociaux dénoncent depuis longtemps. Les spéculateurs mettent en danger la vie de millions de personnes pour leurs simples bénéfices !

Seedy Sunday au Royaume Uni et Forum européen sur la diversité biologique agricole

Le *Seedy Sunday* (Dimanche autour des Semences) de Brighton/Hove a fêté son 10ème anniversaire au mois de février. 2 000 personnes ont assisté à la plus grande et la plus ancienne des foires d'échange de semences du Royaume-Uni. Cet événement est l'occasion de créer des liens de solidarité parmi tous ceux qui défendent leurs droits collectifs à conserver, semer, échanger et vendre des semences : elle renforce les adversaires du droit sur les semences. Des centaines de variétés de semences anciennes de légumes à pollinisation ouverte ayant été retirées des catalogues officiels ont été échangées. Quelques semaines plus tard, le 6ème forum *Libérons la Diversité!* du réseau européen de semences paysannes, qui s'est tenu en Hongrie, a défendu les Droits des Paysans en Europe. *Seedy Sunday* <http://www.seedysunday.org/index.aspx> *Libérons la Diversité!* <http://www.liberate-diversity-hungary2011.org/>

La prochaine édition du bulletin traitera **du système alimentaire** – les transnationales, les marchés alimentaires et la spéculation! Veuillez envoyer vos contributions - articles, photos, interviews à info@nyeleni.org **avant le 30 avril!**

A lire, à écouter, à voir et à partager

- *Who will feed us?* ETC Group, 2009, http://www.etcgroup.org/upload/publication/pdf_file/ETC_Who_Will_Feed_Us.pdf
- *Biodiversité et ressources génétiques*, Documents Politiques de La Via Campesina, <http://www.viacampesina.org/downloads/pdf/policydocuments/POLICYDOCUMENTS-FR-FINAL.pdf>
- *Le Traité sur les semences de la FAO: des droits des agriculteurs aux privilèges des obtenteurs*, Seedling octobre 2005, <http://www.grain.org/seedling/?id=418>
- *Paysans et paysannes contre l'Accès et le Partage des bénéfices*, Via Campesina, http://viacampesina.org/fr/index.php?option=com_content&view=article&id=542:les-agriculteurs-familiaux-defendent-la-biodiversite-et-nourrissent-la-planete&catid=22:biodiversite-resources-gtiques&Itemid=37

Pour des informes et plus de références www.nyeleni.org

Personne ne vend la terre où marche son Peuple. Tashunka Witko, 1840–1877

